

PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCDE

Depuis que je préside aux destinées de l'OCDE, l'Organisation a multiplié ses activités d'ouverture et renforcé sa collaboration avec tous ceux qui participent à la mission essentielle mais délicate qu'est la gestion constructive et durable d'une planète de plus en plus interdépendante.

Un regard sur l'extérieur montre que les problèmes auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres et les plus faibles soulèvent des défis particuliers dans un monde où la distinction simpliste qui pouvait autrefois être faite entre pays développés et pays en développement a perdu de son sens. Les données d'expérience accumulées par l'OCDE apparaissent extrêmement pertinentes pour un ensemble sans cesse plus large d'économies émergentes. Elles sont moins susceptibles de s'appliquer directement à des pays dont la situation sociale, politique et économique est radicalement différente et dont les gouvernements s'efforcent avec peine de répondre ne serait-ce qu'aux plus essentielles des attentes que peuvent raisonnablement escompter voir satisfaites leurs citoyens.

La création à l'OCDE d'un « Pôle Développement » en 2002 visait en partie à unir les forces des principales instances de l'Organisation dont les activités étaient centrées sur ces économies pauvres moins aptes à se suffire à elles-mêmes. Mon désir est que le Pôle, et au sein de ce dernier le CAD, collaborent étroitement avec les autres secteurs de l'Organisation pour faciliter l'application et l'adaptation des données d'expérience accumulées à l'OCDE dans ces environnements problématiques et pour aider les spécialistes de tous les domaines pertinents d'intervention des pouvoirs publics à voir en quoi la ligne d'action suivie dans leurs sphères respectives peut soutenir, ou gêner, les efforts des pays pauvres. Grâce à la mise en place d'une telle « voie à double sens », il deviendra plus facile pour les membres de l'OCDE d'affiner ensemble leur réflexion sur les questions qui ont des retombées pour les pays les plus pauvres et les plus faibles.

Comme il est souligné dans le présent rapport, les problèmes de ces pays requièrent une attention soutenue et durable. Pour que ces pays progressent, il est en effet extrêmement important que les membres de l'OCDE veillent à la cohérence et la logique interne de leurs politiques visant des domaines qui les intéressent, notamment les échanges, les mouvements de capitaux, les migrations et l'environnement.

Le présent rapport nous en apprend beaucoup sur l'aide, laquelle demeure un mode d'intervention privilégié, surtout dans les pays les moins avancés et les autres pays qui ne sont pas en mesure de s'attirer des financements privés à grande échelle. Une des missions premières du CAD est d'œuvrer à rendre le plus efficace possible cette entreprise brassant 70 milliards USD par an – et dont le chiffre d'affaires continue de croître. Je suis particulièrement satisfait de constater que le CAD a désormais instauré une collaboration fort étroite sur ces diverses questions avec les institutions financières internationales, le système des Nations unies et les fonds mondiaux et qu'il entreprend de renouer le dialogue avec les donateurs bilatéraux qui n'appartiennent pas au Comité, ni même à l'OCDE. Comme dans les autres secteurs de l'Organisation, je resterai attentif aux résultats produits par ces travaux, en particulier pour ce qui est de la transposition de principes largement reconnus en améliorations mesurables des modes d'acheminement et de l'impact de l'aide.

L'année 2005 sera celle du premier bilan collectif des avancées obtenues au plan international vers les Objectifs du millénaire pour le développement. Ces derniers sont l'émanation d'une initiative prise par le CAD il y a près de dix ans. Je pense que, dans le débat sur les moyens de maximiser les progrès accomplis dans leur réalisation, l'OCDE a beaucoup à offrir à travers à la fois les travaux du Pôle Développement, et au sein de ce dernier du CAD, et la contribution de ses spécialistes de nombreux autres domaines d'intervention des pouvoirs publics à la mise en place d'un cadre international dans lequel les pauvres soient en mesure d'accéder à une vie meilleure.